

# Audit légal : stabilisation du marché et renouvellement de la profession



**La Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC) publie son 6ème baromètre annuel, appuyé sur l'analyse des déclarations d'activité 2025 (portant sur les audits réalisés au titre de l'exercice 2024) ainsi que sur une enquête menée auprès des commissaires aux comptes au premier trimestre 2026.**

Après plusieurs années marquées par les effets successifs de la loi Pacte, puis le relèvement des seuils d'audit légal intervenu en 2024, le baromètre 2026 met en lumière une stabilisation progressive du marché de l'audit légal, avec un taux de renouvellement des mandats auprès des petites entreprises qui progresse après plusieurs années de baisse. Cette nouvelle édition met également en évidence une dynamique positive de renouvellement de la profession, avec une hausse du nombre d'inscrits, une féminisation qui se poursuit et un rajeunissement des professionnels, aujourd'hui pleinement mobilisés sur les enjeux de transformation numérique.

## **Une stabilisation progressive du marché de l'audit légal**

En 2024, le nombre total d'entités bénéficiant en France d'une certification des comptes a atteint 208 086, soit une baisse limitée à 5%. Cette diminution reste principalement liée aux effets mécaniques des relèvements de seuils, qui représentent une baisse de 14 600 mandats, à laquelle s'ajoute une érosion



Ecrit par Echo du Mardi le 17 juin 2026

naturelle du tissu économique (disparitions d'entités auditées, fusions ou restructurations) estimée à 4 300 mandats.

Cette contraction apparaît toutefois moins marquée qu'au cours des exercices précédents, traduisant une dynamique de stabilisation progressive du marché. Le taux de renouvellement des mandats auprès des petites entreprises progresse, lui, significativement, passant de 44% à 51%, confirmant une évolution de fond dans la perception du rôle du commissaire aux comptes.

« Cette nouvelle génération de commissaires aux comptes intègre pleinement les enjeux de durabilité. »

*Philippe Vincent, président de la CNCC*

« Les entreprises qui souhaitent renoncer à la certification de leurs comptes après PACTE l'ont désormais majoritairement fait, explique [Philippe Vincent](#), président de la CNCC. Cette évolution traduit une adhésion plus forte des entreprises à la valeur ajoutée du commissariat aux comptes, en matière de sécurisation financière, de transparence et de confiance économique. »

Au-delà des sociétés commerciales, qui représentent la majorité des entités certifiées, certains segments enregistrent une progression notable. C'est notamment le cas des associations, fondations et fonds de dotation, qui affichent une hausse nette de 807 mandats.

### **Une profession qui se renouvelle**

Le baromètre 2026 met également en évidence une dynamique positive de renouvellement de la profession. Le nombre de commissaires aux comptes (personnes physiques) progresse pour atteindre 11 850 professionnels, soit 425 inscrits supplémentaires en un an. Le nombre de personnes morales atteint quant à lui 7 094, en hausse de 270 structures. Cette progression est observée dans l'ensemble des régions.

Cet afflux de nouveaux professionnels contribue à faire évoluer la démographie de la profession, l'âge moyen continue de diminuer pour atteindre 50 ans, tandis que la féminisation se poursuit, avec une part des femmes passée de 25% à 27%.

« On observe aujourd'hui l'effet combiné du plan jeunes, lancé en 2021 sous la précédente mandature, et de la directive CSRD, avec un afflux d'inscriptions avant le 31 décembre 2025, date marquant l'expiration de la 'clause de grand-père', poursuit le président de l'instance représentative des 11 800 commissaires aux comptes en France. Cette nouvelle génération de commissaires aux comptes intègre pleinement les enjeux de durabilité et se trouve également au cœur d'une accélération profonde de la transformation numérique de nos cabinets. »



Ecrit par Echo du Mardi le 17 juin 2026

## **L'IA et la facturation électronique accélèrent la transformation des cabinets**

Après l'accélération des enjeux liés à la durabilité, la transformation numérique, et plus particulièrement le développement des usages de l'intelligence artificielle, occupe désormais une place centrale dans la réflexion stratégique des cabinets.

Selon l'enquête menée au premier trimestre 2026, plus de 60% des cabinets autorisent aujourd'hui leurs collaborateurs à utiliser des outils reposant sur l'intelligence artificielle. Dans le même temps, l'encadrement de ces usages se renforce afin de sécuriser les pratiques et de garantir la qualité des travaux réalisés. Enfin, plus de 75% des répondants déclarent être déjà formés aux enjeux de l'IA ou envisager de se former prochainement, témoignant d'une forte mobilisation de la profession face à ces nouveaux usages.

La transformation numérique des cabinets est également portée par la montée en puissance de la facturation électronique. Ainsi, 97% des répondants déclarent en avoir une connaissance générale ou experte. Par ailleurs, 72% d'entre eux estiment que la facture électronique constitue une opportunité d'accéder à des données structurées et fiables, susceptibles de renforcer la qualité des travaux d'audit.